



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /034

1.1 Marché public

DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE N°2023-014

« TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE A MIRABEL ET BLACONS »

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le code de la commande publique et notamment son article R.2185-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

VU l'avis d'appel public à concurrence publié au Journal d'Annonces Légales Dauphiné Libéré le 17 avril 2023 et sur le profil acheteur de la collectivité pour les travaux de rénovation de la salle de tennis de table à Mirabel et Blacons (5 lots) ;

VU les résultats de l'étude structures menée sur la toiture du bâti qui ne permettent pas de mettre en œuvre les travaux de rénovation dans les conditions prévues dans les marchés de travaux et nécessitent de mettre fin à la consultation engagée ;

CONSIDERANT que pour ces motifs techniques, le pouvoir adjudicateur doit déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de passation du marché n°2023-014 portant travaux de rénovation de la salle de tennis de table à Mirabel et Blacons ;

## DECIDE

**Article 1 :** pour raisons techniques, de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de passation du marché n°2023-014 portant travaux de rénovation de la salle de tennis de table à Mirabel et Blacons (5 lots).

**Article 2 :** la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **26 JUIN 2023**

Denis BENOIT  
Président



Affichée le : **26 JUIN 2023**

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE